

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du Miroir

Le conseil municipal s'est réuni le mercredi 21 octobre 2020 à 21h00, sous la présidence de M. Philippe CAUZARD, Maire, en séance ordinaire.

Appel effectué par Monsieur le Maire :

- Philippe CAUZARD, présent.
- Éric BOULLY, présent.
- Hugues NICOLAS, présent.
- Sergine JANZEGERS, présente.
- Cindy COLLAS, excusée, donne son pouvoir à Stéphanie JACOB.
- Aurélie DJENAIEH, présente.
- Sylvette GAUTHIER, présente.
- Stéphanie JACOB, présente.
- Mélissa MONMAURT, excusée, donne son pouvoir à Sergine JANZEGERS.
- Virginie SIMONIN, présente.
- Bernard GAUTHIER, présent.
- Émilien MICHEL, présent.
- Cédric PHEULPIN, excusé, donne son pouvoir à Hugues NICOLAS
- Romain RODOT, présent.

Philippe CAUZARD est désigné président de séance ; il précise que le quorum est atteint.
Hugues NICOLAS est désigné secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 02 octobre 2020 est approuvé à l'unanimité.

Philippe CAUZARD fait respecter une minute de silence afin de rendre hommage à Monsieur Samuel PATY, victime de la barbarie islamiste le 16 octobre 2020.

- Arrêt projet Plan Local d'Urbanisme (PLU)
L'ensemble des membres du conseil municipal a été invité à une réunion le mercredi 21 octobre 2020 à 19h30, portant sur la présentation du projet PLU.
Le conseil débat afin de valider ou non l'arrêt projet du PLU et du bilan de concertation.
Après délibération, le conseil valide à l'unanimité l'arrêt projet du PLU, ainsi que le bilan de la concertation.

- Révision baux communaux

Monsieur le Maire indique que deux baux communaux sont en cours actuellement sur la même parcelle dite « bois des Gambards ».

Il rappelle que cette situation : est porteuse de troubles graves à l'ordre public, porte préjudice à la sécurité de la commune, est contraire au droit et à la bonne gestion du gibier.

Considérant que la commune, en tant que propriétaire des bois communaux, doit s'assurer que toute personne circulant dans ces bois (promeneurs, chasseurs, exploitants forestiers, etc.) se sente en sécurité et pour prendre toutes les mesures pour éviter différents conflits.

Considérant qu'il est bien de la responsabilité de Monsieur le Maire de veiller à ce que les règles de droit, de sécurité et de saine gestion des prélèvements soient respectées sur le ban communal.

Considérant que le conseil municipal doit veiller au respect du Droit sur le territoire communal.

Considérant que le conseil municipal doit veiller en accord avec la Fédération des chasseurs

Procès-verbal de la séance du conseil municipal de la commune du Miroir du 21 octobre 2020

de Saône-et-Loire à une saine gestion des prélèvements de gibier.

Considérant que la situation actuelle ne saurait durer sans être en contradiction avec les points précités.

M. Bernard GAUTHIER, membre d'une société de chasse, ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

1 / reconnaît que les clauses de résiliation prévues dans le bail du 29 janvier 2019 n'ont pas été respectées,

2°/ constate l'irrecevabilité de la résiliation du bail consenti à la société de chasse « la Louve » le 29 janvier 2019, bail qui demeure donc valable en droit,

3°/ reconnaît comme nul et non avenu le document signé avec l'association de propriétaires/Beffy le 21 octobre 2019,

4°/ autorise Le Maire, dans le cadre de ses fonctions à, prendre les décisions nécessaires afin :

- de reconnaître et confirmer le bail signé le 29 janvier 2019 à la société de chasse « la Louve »,
- et de restituer à ladite société de chasse « la Louve » tous droits y afférents,
- de procéder au remboursement des sommes indument perçues de la part de la société de chasse « association de propriétaires ».

• Informations

- A ce jour, 10 jeunes se sont inscrits au CMJ.
- Implantation du verger réalisée le 18/10/2020 à l'église. Une date sera définie pour réaliser la plantation des arbres.
- À la suite d'une rencontre avec des représentants de BLI en charge du GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), une étude sur la réalisation des travaux des berges de la Gizia va débiter.

• Questions diverses

- Plusieurs habitants souhaitent que la parution des rapports du conseil municipal soit présente plus régulièrement dans les journaux. Il est décidé d'adresser un compte-rendu des conseils municipaux aux habitants faisant la demande.

Clôture de la séance à 22h00 par le Maire, Philippe Cauzard.

Le Maire,
